



Joël Robuchon

1^{er} CONCOURS JOEL ROBUCHON / FUTUROSCOPE

REGLEMENT

ARTICLE 1^{er} – ORGANISATION ET MODALITES D'ACCES AU CONCOURS

Dans le cadre des 25 ans du Futuroscope, les dirigeants du parc en lien avec Joël Robuchon, parrain de l'événement, organisent le samedi 29 septembre le **1^{er} CONCOURS JOEL ROBUCHON / FUTUROSCOPE** pour les élèves de l'enseignement hôtelier.

Peuvent concourir uniquement à ce concours: les élèves des lycées hôteliers et des sections professionnelles des lycées professionnels de la France métropolitaine de l'éducation Nationale **inscrits au 1^{er} septembre 2012 en classe de première baccalauréat Cuisine et Commercialisation en Services de Restauration.**

Le Concours est uniquement réservé aux élèves des écoles hôtelières.

Ne peuvent concourir, notamment : les apprentis, les professionnels, les élèves des autres niveaux ou relevant d'un autre statut.

Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités de participation au Concours.

ARTICLE 2 – LE COMITE D'ECRITURE DU REGLEMENT

Le Comité d'écriture du règlement placé sous le haut patronage de Joel Robuchon est composé :

- de professionnels de la restauration,
- de membres du parc du Futuroscope,
- de membres du corps enseignant de l'Education Nationale,

Ce Comité de rédaction est souverain pour :

- établir et modifier le présent règlement,
- composer le jury,
- définir l'organisation du Concours,
- veiller à son bon déroulement,
- rédiger les critères de notation.

ARTICLE 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

Le règlement sera adressé au recteur des académies.

Le règlement est en ligne sur le site du Futuroscope (www.futuroscope.com)

Le règlement est aussi accessible sur le site national de ressources de l'hôtellerie-restauration (www.hotellerie-restauration.ac-versailles.fr).

Diffusion du règlement :

Le règlement est diffusé dans les différentes académies par les inspecteurs de l'Education Nationale en charge de la filière Restauration, chaque inspecteur se chargera de transmettre le règlement aux chefs de travaux des établissements habilités à pouvoir présenter des élèves.

Le **bulletin de participation** est téléchargeable sur le site www.futuroscope.com ou sur le site www.hotellerie-restauration.ac-versailles.fr et devra être rempli et renvoyé soit par mail à l'adresse concours.robuchon@futuroscope.fr soit par courrier à l'adresse :

Relations Extérieures
Parc du Futuroscope
BP 2000
86130 Jaunay-Clan

Le bulletin de participation devra être renvoyé avant le 27 juin 2012, cachet de la Poste faisant foi et sera accompagné **d'une attestation sur l'honneur du chef d'établissement** que la classe inscrite au concours sera en **première Baccalauréat professionnel, à la rentrée 2012.**

Aucune inscription hors délais ne sera acceptée au-delà de cette date.

ARTICLE 4 -MODALITES DU CONCOURS

Ce Concours est un **projet collectif d'une classe de baccalauréat Cuisine et Commercialisation en Service de Restauration. Il se déroule en deux temps, une première étape de présélection fin juin et une phase finale pour les finalistes en septembre.**

Le sujet retenu pour le **1^{er} CONCOURS JOEL ROBUCHON / FUTUROSCOPE** porte sur la **création d'un dessert grand public, pouvant s'inscrire sur la carte des restaurants du parc du Futuroscope.**

Ce dessert créé dans l'esprit de Joël Robuchon s'inspirera des différents thèmes du Futuroscope ou de son architecture ou de ses animations ou de son histoire....

Le choix du thème en rapport avec le parc reste entièrement ouvert pour laisser toute liberté aux équipes s'engageant dans ce concours.

Ce dessert répond au cahier des charges suivant :

- il doit être réalisable à grande échelle pour s'adapter aux concepts de restauration du parc.
- il sera servi à l'assiette,

- ce dessert doit respecter les critères d'exigences de Joël Robuchon, **il doit être bon et agréable visuellement.**
- le coût matière est de 2,50€ environ, hors éléments de présentation.
- les éléments de présentation complémentaires peuvent être au nombre de 5 maximum.

Pour la présélection les élèves devront adresser au Futuroscope **un cahier des charges de 3 pages maximum** de leur proposition. (Il n'y aura pas de modèle type pour laisser aux créateurs la totale liberté de s'exprimer).

Le cahier des charges devra être renvoyé **avant le 27 juin 2012**, cachet de la Poste faisant foi.

Le cahier des charges pourra être adressé sous forme numérique à l'adresse concours.robuchon@futuroscope.fr

Ou par courrier à l'adresse

Relations Extérieures
Parc du Futuroscope
BP 2000
86130 Jaunay-Clan

ARTICLE 5 - DATE ET MODALITE DE SELECTION

Le Comité de sélection est souverain, ses décisions sans appel.

Le Comité de sélection placé sous l'autorité de Joël Robuchon sera composé de :

- de membres du parc du Futuroscope,
- de professionnels de la restauration,
- de membre du corps enseignant de l'Education Nationale,

Le comité de sélection se réunira le 4 juillet 2012 pour retenir les huit classes finalistes.

Les établissements retenus pour la finale seront informés par courrier.

Les résultats de la sélection seront affichés sur les sites du Futuroscope et sur le site Centre National de Ressources de l'Hôtellerie-Restauration.

ARTICLE6 - PHASE FINALE AU FUTUROSCOPE - JOUR J-

Cette dernière phase se déroulera le **samedi 29 septembre 2012** dans un pavillon du parc du Futuroscope, les présentations seront visibles par le grand public.

Chaque établissement retenu enverra une délégation composée d'un enseignant et de deux élèves représentant le travail collectif de la classe -un en Cuisine et un en Commercialisation en Services de Restauration-

Ces élèves auront la charge de représenter le travail collectif de la classe.

Ils seront invités à présenter leur production devant un jury national présidé par Joël Robuchon.

- Ils devront apporter tous les éléments et le matériel nécessaire à la présentation **de trois assiettes**. Deux seront à disposition du jury, une sera réservée pour les photos.
- Seul le montage et le dressage du dessert sera effectué sur place par l'élève de baccalauréat Cuisine. Le choix des assiettes de présentation reste à l'appréciation des candidats.
- L'élève de Commercialisation en Services de restauration **développera devant le jury une argumentation** convaincante.

Le Futuroscope fournira début septembre un complément d'informations aux classes retenues.

ARTICLE 7 - COMPOSITION DU JURY DU 29 SEPTEMBRE

Le jury placé sous la présidence de Joël Robuchon sera composé de :

- de membres du parc du Futuroscope,
- de professionnels de la restauration,
- de membre du corps enseignant de l'Education Nationale,

ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT

Pour la phase finale, les frais de transports, peuvent s'effectuer en voiture ou par train.

Les voyages effectués en voiture, par les deux élèves accompagné de leur professeur seront remboursés après la fin du Concours, sur la base moyenne du tarif du billet SNCF 2nd classe, de la ville de départ jusqu'à Jaunay-Clan-Futuroscope. Si 2 ou plusieurs personnes voyagent dans le même véhicule, seul 1 trajet sera remboursé sur cette base.

Les voyages effectués par train seront remboursés sur la base du tarif du billet SNCF 2nd classe, de la ville de départ jusqu'à Jaunay-Clan-Futuroscope ou Poitiers centre.

Tout remboursement de frais ne pourra se faire que sur présentation des justificatifs de frais de voyages adressés au parc du Futuroscope.

Pour les voyages en train les justificatifs devront être impérativement remis au parc du Futuroscope 1 mois après le Concours au maximum.

Au cas où ces justificatifs n'auraient pas été remis dans ce délai, les frais seront calculés automatiquement sur la cotation aller/retour tarif SNCF 2nd classe.

Les frais d'hébergements des Candidats (une nuitée et un repas) sont assurés par les Organisateurs.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT proclamation des RESULTATS et récompences

A l'issue de la finale du Concours, les résultats seront annoncés sur le parc du Futuroscope par Joël Robuchon.

- 1^{er} : « GRAND PRIX DU DESSERT JOEL ROBUCHON / FUTUROSCOPE 25 ANS »

Une journée, une nuit et un repas au kaléidoscope sur le parc du Futuroscope offerte à l'ensemble de la classe de première baccalauréat Cuisine et Commercialisation en services de restauration entre le mois de novembre 2012 et le mois de juin 2013

Les 2èmes et 3èmes prix recevront également une récompense. Les détails seront divulgués dans le complément d'information remis début septembre.

ARTICLE 10 - PARTICIPATION ET EXCLUSION

Tout participant au Concours s'engage à en accepter le règlement.

Les organisateurs peuvent annuler la participation de tout Candidat n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 11 – LITIGES

Tout différend, non prévu par le présent règlement, né à l'occasion de ce concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Toute contestation devra se faire par courrier recommandé en spécifiant les coordonnées du candidat et le motif de cette contestation. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Concours.